



Municipalité de Saint-Éloi

*183, rue Principale Ouest
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0*

Tél. : (418) 898-2734

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web: <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

Joyeux Noël



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement pour le temps des fêtes. De retour mercredi le 3 janvier 2024.

FERMETURE BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉLOI POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN

Veillez prendre note que votre bibliothèque fermera le 27 décembre 2023 ainsi que les 3 janvier 2024. Passez du bon temps en famille durant les fêtes et au plaisir de vous retrouver le 10 janvier 2024 pour recommencer l'année en beauté. Vos bénévoles.

FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI

Dimanche 25 décembre messe à 10h à la salle Adélarde Godbout

Veillez prendre note que le bureau de la Fabrique sera fermé les lundis 25 décembre 2023 et le 1er janvier 2024. De retour le 8 janvier 2024. Passez de Joyeuses Fêtes.



AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #288 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLOI

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #288 décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux de la municipalité de Saint-Éloi. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la directrice générale.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #289 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2024

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #289 indiquant le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière spéciale, le taux pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères, des matières résiduelles et putrescibles, le taux pour le ramonage des cheminées et le taux pour le traitement des eaux usées. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale.

TAUX D'INTÉRÊT TAXE ANNUELLE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi fixe le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité à 18%.

AUGMENTATION DE SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi ajuste le salaire de la Directrice Générale, Madame Annie Roussel, en lui accordant à compter du 1^{er} janvier 2024 le même pourcentage d'augmentation que les employés de la MRC des Basques et ce pour chaque exercice financier suivant.

RÉSOLUTION CARRIÈRE/SABLIÈRE (COMPTABLE)

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi remette dans ces chemins municipaux les sommes provenant des exploitants de carrières, sablières et gravières sur notre territoire concernant la quantité de matière qui a transité à partir de leur site. Le montant total reçu pour l'année 2023 sera pris pour effectuer les travaux de remplacement d'un ponceau au Rang 3 Ouest ainsi que le rechargement du chemin des Trois-Roches.

FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

La Municipalité de Saint-Éloi affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1000\$ pour l'exercice financier 2024 et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES AUX CONSEILLERS EN ÉTHIQUE (FRAIS JURIDIQUE)

La Municipalité de Saint-Éloi affecte au fonds réservé pour les dépenses liées aux conseillers en éthique (frais juridique) un montant de 1000\$ pour l'exercice financier 2024 et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

PLAN TRIENNAL / ÉCOLE L'ENVOL

La directrice générale présente le plan triennal aux membres du conseil.





Rapport municipal de décembre 2023



ENTENTE ANNUELLE 2024 / H2LAB

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi accepte la proposition fait par le laboratoire H2Lab pour effectuer les analyses demandées au coût de 894\$ plus taxes pour l'année 2024 et autorise la Directrice générale à signer l'entente annuelle. Les analyses seront prises par le technicien de la firme Aquatech et envoyé par la suite au laboratoire H2Lab situé à Rimouski.

MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois de novembre 2023: pour l'année 2022, un montant de 172.75\$ a été taxé et pour l'année 2023, un montant de 2213.86\$ a été taxé à différents propriétaires.

PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER / CORPORATION D'HÉBERGEMENT

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$732.80 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023 suite à la résolution #2023-04-66 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencé en 2023.

CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE / PROJET ÉGOUTS, VOIRIE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le certificat de réception définitive concernant le projet d'égouts, voirie et traitement des eaux usées et mandate Monsieur le Maire, Mario St-Louis et Madame la Directrice générale, Annie Roussel a signé par le fait même ce document.

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR SÉBASTIEN GRAVEL ET MADAME STÉPHANIE LEBEL / COMITÉ DE RELANCE / 3 IÈME ANNÉE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la troisième année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MADAME VALÉRIE BOULANGER ET MONSIEUR FRANÇOIS BÉRUBÉ / COMITÉ DE RELANCE

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2022-06-103;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Madame Valérie Boulanger et Monsieur François Bérubé ont envoyé un courriel le 27 novembre 2023 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que ce courriel a été présenté à la séance du conseil du mois de décembre 2023;

Considérant que Madame Valérie Boulanger et Monsieur François Bérubé ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Madame Valérie Boulanger et Monsieur François Bérubé ont droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 9 de la résolution #2022-06-103 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur la valeur de l'évaluation de la résidence.

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 742\$, représentant un montant équivalent au droit de mutation sur la valeur d'évaluation de la résidence, telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Madame Valérie Boulanger et Monsieur François Bérubé par le Comité de Relance de Saint-Éloi.



RÉSOLUTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS /VOLET 2 : SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS - ÉDITION

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés, un milieu de vie de qualité ;

CONSIDÉRANT que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que le plan d'action 2022-2024 de la Municipalité et la politique MADA de la MRC des Basques doivent être mis en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité poursuivre son engagement auprès de ses aînés en participant à la demande collective de la réalisation des travaux sous la coordination de la MRC des Basques;

QUE la municipalité de Saint-Éloi s'engage, sous la coordination de la MRC des Basques, à réaliser tous les travaux liés à cette démarche;

DEMANDE DE COMMANDITE / CENTRE ALPHA DES BASQUES

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$50 au Centre Alpha des Basques pour leur 40^{ième} anniversaire qui aura lieu en juin 2024.

BOÎTES AUX LETTRES

Veuillez prendre note que la municipalité ainsi que l'entrepreneur des chemins d'hiver ne se tient pas responsable des bris de toutes boîtes aux lettres survenus à l'occasion d'opération de déneigement ou d'entretien. Veuillez donc SVP protéger votre boîte postale durant la saison hivernale car aucun recours ne sera pris en considération.

OFFRE D'EMPLOI / POMPIER VOLONTAIRE

La Municipalité de Saint-Éloi est à la recherche de candidats pour combler des postes de pompiers à temps partiel au sein de son Service des incendies. Les candidats recherchés trouveront satisfaction à faire partie d'une équipe dynamique, tout en offrant un service professionnel à la communauté.

CONDITIONS

- Demeurer dans un rayon de 10 kilomètres de la caserne
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être en bonne santé
- S'engager à suivre la formation de pompier selon la réglementation en vigueur
- Posséder la classe 4A pour la conduite des véhicules d'urgence ou s'engager à l'obtenir



Les personnes intéressées peuvent communiquer avec le capitaine incendie Monsieur Jonathan Rioux au 418-894-5267 ou avec Monsieur Alexandre Perreault, Chef aux opérations - Formation de la Ville de Rivière-du-Loup au 418 867-6644 alexandre.perreault@villerdj.ca



RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS

À louer, 3½ avec services et activités, chambre fermée, repas inclus, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Un milieu de vie à échelle humaine, on y retrouve tranquillité, entraide, solidarité et support dans un décor paisible, sécuritaire et sécurisant. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214 et demandez Mario.

ADMINISTRATEUR / RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS

La Résidence Mon Chez Nous de Saint-Éloi est à la recherche de deux administrateurs (trices) pour le conseil d'administration. Les personnes intéressées peuvent contacter M. Mario St-Louis au 418-898-3214.



Rapport municipal de décembre 2023



CLUB DE MOTONEIGE LES PISTOLETS / BÉNÉVOLES

Le Club de Motoneige Les Pistolets recherche des bénévoles pour le printemps et l'automne afin de baliser les sentiers de motoneige, installer et enlever la signalisation, travaux et entretiens connexes dans les sentiers. Pour plus d'information communiquez avec M. Régent Filion au 418-898-2235.



RAMASSAGE DES BACS BRUN OU DES BACS NOIR

Veuillez SVP porter une attention spéciale au ramassage des bacs brun ou des bacs noir. Si vous constatez que votre bac a été oublié, veuillez communiquer directement avec le transporteur qui est Services Sanitaires A. Deschênes la journée même au numéro de téléphone suivant : 418-851-2388 afin de les informer que votre bac n'a pas été ramassé. Celui-ci se fera un plaisir de revenir le chercher pour le vider. Merci de votre collaboration. La Municipalité de Saint-Éloi.

CENTRE ALPHA DES BASQUES

Et oui! Il y aura encore un diner communautaire gratuit, le 25 décembre à 12h, à la salle des Chevaliers de Colomb de Trois-Pistoles. (220, rue Jean-Rioux) 🌲 🌲 Ouvert à tous !

Au menu, un repas traditionnel des fêtes: soupe, cipaille et dessert ainsi que plusieurs prix de présence! 🍷 Aucune réservation nécessaire pour le diner sur place.

Un service de livraison est offert sur réservation pour les personnes avec des enjeux de mobilité. Pour réserver votre livraison contactez-nous au : 418/851-6049.

Cette activité est une initiative du Travail de rue MRC Les Basques et de Croc-Ensemble des Basques. Un immense merci à nos partenaires: la Maison le Puits, Le Maillon des Basques (Le réseau d'Éclaireurs), la Ville de Trois-Pistoles, les Chevalier de colomb conseil 3917, la Boucherie Centre-Ville et la Cantine D'Amours de Trois-Pistoles.

LE CENTRE D'ACTION BENEVOLE DES BASQUES (CAB) LANCE UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE BENEVOLES POUR RENFORCER SON ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Le Centre d'Action Bénévole des Basques (CAB) est heureux de lancer sa nouvelle campagne de recrutement de bénévoles. Nous recherchons des personnes motivées pour rejoindre notre équipe et s'impliquer dans des projets enrichissants. Rejoignez-nous dès maintenant !

En tant qu'acteur clé au sein de la communauté des Basques, le CAB offre une variété de services essentiels. Pour continuer à fournir ces services de manière efficace, le CAB a besoin de l'aide précieuse de bénévoles dévoués.

La campagne de recrutement vise à attirer des personnes de tous âges et horizons qui souhaitent donner de leur temps et de leurs compétences pour aider leurs concitoyens. Que vous soyez un étudiant, un retraité ou un professionnel en activité, le CAB a des opportunités de bénévolat adaptées à chacun et selon votre disponibilité.

Pour en savoir plus sur la manière de devenir bénévole au Centre d'Action Bénévole des Basques, nous vous invitons à visiter notre site web : www.actionbenevolebsl.org ou à nous contacter directement par téléphone au : 418-851-4068. Vous pouvez également nous suivre sur Facebook pour rester informé des dernières actualités et opportunités de bénévolat.

Le CAB remercie chaleureusement toute la communauté pour son soutien continu et se réjouit de travailler ensemble pour un avenir plus solidaire et bienveillant.

CENTRE D'ACTION BENEVOLE DES BASQUES

Besoin d'un coup de main, pour des travaux mineurs à votre domicile?

Le centre d'action bénévole des Basques, offre maintenant le service Gratuit.

Ce service est sur une recherche action, pour bien vieillir chez Soi, dans le but de garder nos aînées dans leur demeure le plus longtemps possible.

Appelez-nous, pour plus de détails: 418-851-4068



PROGRAMME VIRAGE VERT – DÉVELOPPEMENT DURABLE

À vous Entrepreneurs.es de la région des Basques,

Vous avez des projets en tête en développement durable ? 🌱

Saviez-vous que nous pouvons vous accompagner dans votre processus ?

Prenez contact avec votre SADC 418-851-3172 et nous vous parlerons du Programme Virage Vert!

GARE AUX CENDRES CHAUDES.

DISPOSER DES CENDRES: LES BONS GESTES

1. Manipulez les cendres avec une pelle en métal : lorsque vous les déplacez du foyer jusqu'au contenant, utilisez une pelle en métal. N'aspirez jamais les cendres chaudes avec un aspirateur!
2. Entreposez-les à l'extérieur : n'entreposez surtout pas les cendres à l'intérieur de la maison ou du garage. Pour prévenir les incendies, conservez-les toujours à l'extérieur dans un contenant approprié.
3. Utilisez un contenant d'entreposage adéquat : entreposez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
4. Éloignez le contenant de la maison : placez le contenant sur une surface non combustible à au moins un mètre de distance des murs de votre maison, du garage et du cabanon. Éloignez-le aussi des éléments inflammables comme les platebandes, les haies, le barbecue et les abris d'auto temporaires.
5. Brassez les cendres régulièrement : brassez fréquemment les cendres dans le contenant. Assurez-vous qu'il n'y a plus aucune fumée ou chaleur lorsque vous les brassez avant de les jeter pour de bon.
6. Attendez au moins sept jours avant de les jeter : comptez environ une semaine avant de transvider les cendres dans un bac à matières organiques ou dans la poubelle. Consultez aussi les règles de votre municipalité en ce qui concerne la disposition des cendres. Pour prendre un maximum de précautions, conservez les cendres tout l'hiver et jetez-les une fois le printemps venu.

Fait intéressant – Saviez-vous que les cendres sont particulièrement riches en éléments nutritifs majeurs comme le phosphore, le potassium et le calcium? Certaines municipalités récoltent les cendres pour les transformer en engrais, diminuant ainsi la quantité de déchets acheminés vers les lieux d'enfouissement. **Mais attention!** Vous ne devriez pas ajouter de cendres à votre compost par vous-même. En plus des risques d'incendie, les cendres peuvent être néfastes pour certains sols en raison de leur pH ou lorsqu'elles sont utilisées dans le compost en trop grande quantité.

LES TEMPS CHANGENT... PAS QUE LE CLIMAT!

5 BONNES PRATIQUES AVEC SES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

1. Réduire

C'est simple, résister à l'attrait de la nouveauté évite l'extraction de nouvelles matières premières!

2. Choisir durable

Si l'achat est indispensable, osez l'usager! On y trouve des appareils de très bonne qualité. Optez pour un appareil durable, facilement réparable et prenez-en soin!

3. Réparer

Un appareil brisé ou qui fonctionne moins bien n'est pas forcément en fin de vie! Grâce à la réparation et à des conseils d'entretien, vous pourrez allonger la durée de vie de vos appareils, et augmenter vos économies!

4. Donner

Un appareil qui fonctionne encore est plus utile s'il est donné à une autre personne (ami, organisme, etc.) que s'il est stocké ou jeté; et vous faites des heureux!

5. Recycler

En recyclant nos appareils, nous réutilisons leurs matières et limitons ainsi l'extraction de nouvelles ressources. Apportez-les dans un écocentre ou dans un des points de dépôts de la région.

En résumé

Pour illustration, 91% des citoyen(ne)s sondé(e)s ont acheté au cours de ces deux années un ou plusieurs nouveaux appareils électroniques, dont les plus populaires sont le téléphone intelligent, l'aspirateur et la télévision. Fait marquant, 63% ont déclaré leurs biens brisés au cours de cette période et seulement 19% d'entre eux ont eu recours à la réparation. Les appareils électroniques ont un impact trop important pour être pris à la légère. **Renversons la tendance!**

Des questions?

418 856-2628, option 1 | co-eco.org | info@co-eco.org | facebook.com/coecobs/